

Des timbres obsolètes.

Par Hubert HAVRENNE

Lors de l'apparition du premier timbre poste en Belgique, celui-ci était uniquement destiné à l'envoi du courrier.

Mais progressivement certains parurent pour des raisons bien spécifiques. C'est ainsi que virent le jour des timbres destinés à couvrir les frais inhérents au télégraphe (1866) ou au téléphone (1891). Ils n'eurent qu'un emploi temporaire et disparurent dans les années 1897-1898.

Qui les collectionne encore ?

En 1879 firent leurs apparitions les timbres destinés pour les chemins de fer et les colis postaux. Ces derniers servirent pendant presque 100 ans, la dernière émission officielle date de 1987. Certaines de ces valeurs furent surchargées pour l'envoi des journaux (1928) ou pour l'enregistrement des bagages (1935).

Ils furent peu utilisés et il est très difficile de les trouver sur documents.

Les timbres taxe furent eux émis et servirent pendant de nombreuses années. De 1870 jusqu'en 1988 où la poste décida qu'il était trop coûteux de vérifier le montant des taxes et cessa de récupérer parfois des montants dérisoires.



Fig. 1 : carte illustrée de France taxée à l'arrivée en Belgique à 1,30 FB par double de 65 c. manquant.



Fig. 2 : lettre recommandée envoyée de Bruxelles à Paris (F); tarif de la lettre : 1,75 FB, tarif de la recommandation : 1,75 FB et la taxe aérienne : 0,50 FB.

La collection de ces timbres a attiré de nombreux collectionneurs ainsi que celle des chemins de fer mais vu leur disparition, il est certain que dans l'avenir ces études disparaîtront.

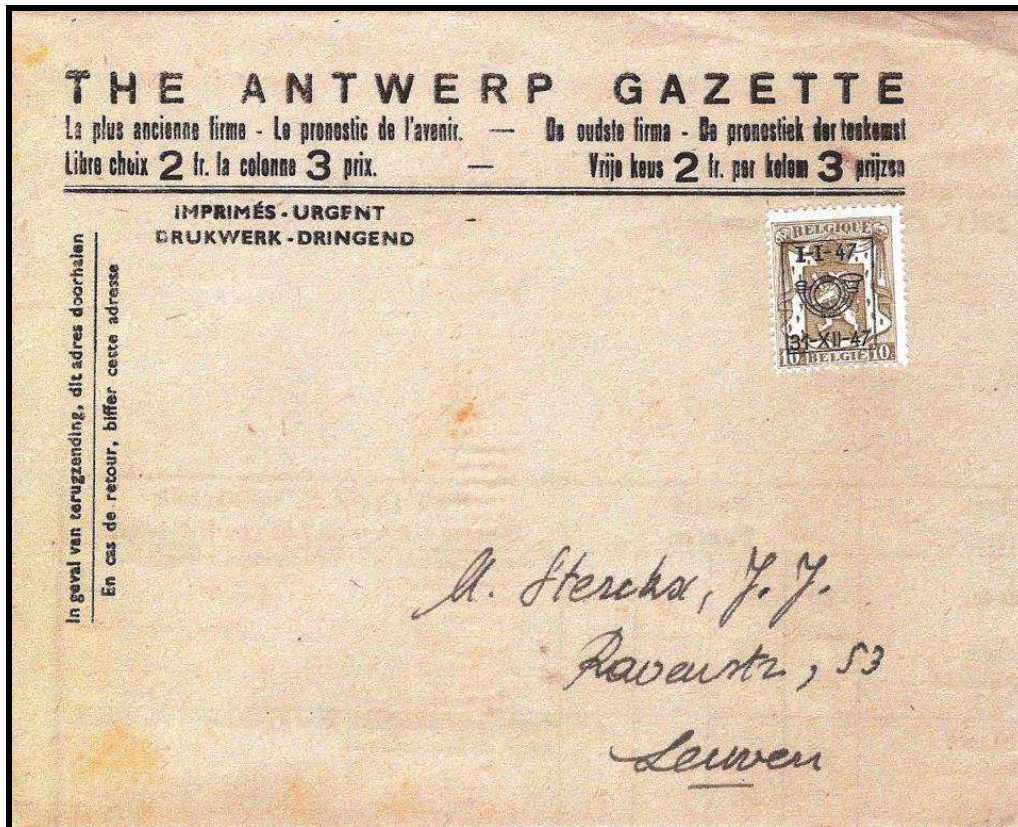


Fig. 3 : timbre préo de 10 c. sur imprimé. Tarif exact pour imprimés multiples.

En 1929 les timbres destinés aux envois par exprès firent leur apparition. Suivant les tarifs en vigueur à l'époque six valeurs furent émises et servirent pendant une huitaine d'années.

Plus près de nous, vu l'extension de l'aviation les premiers timbres de poste aérienne étaient édités ainsi que les timbres de service et en 1938 les timbres préos.

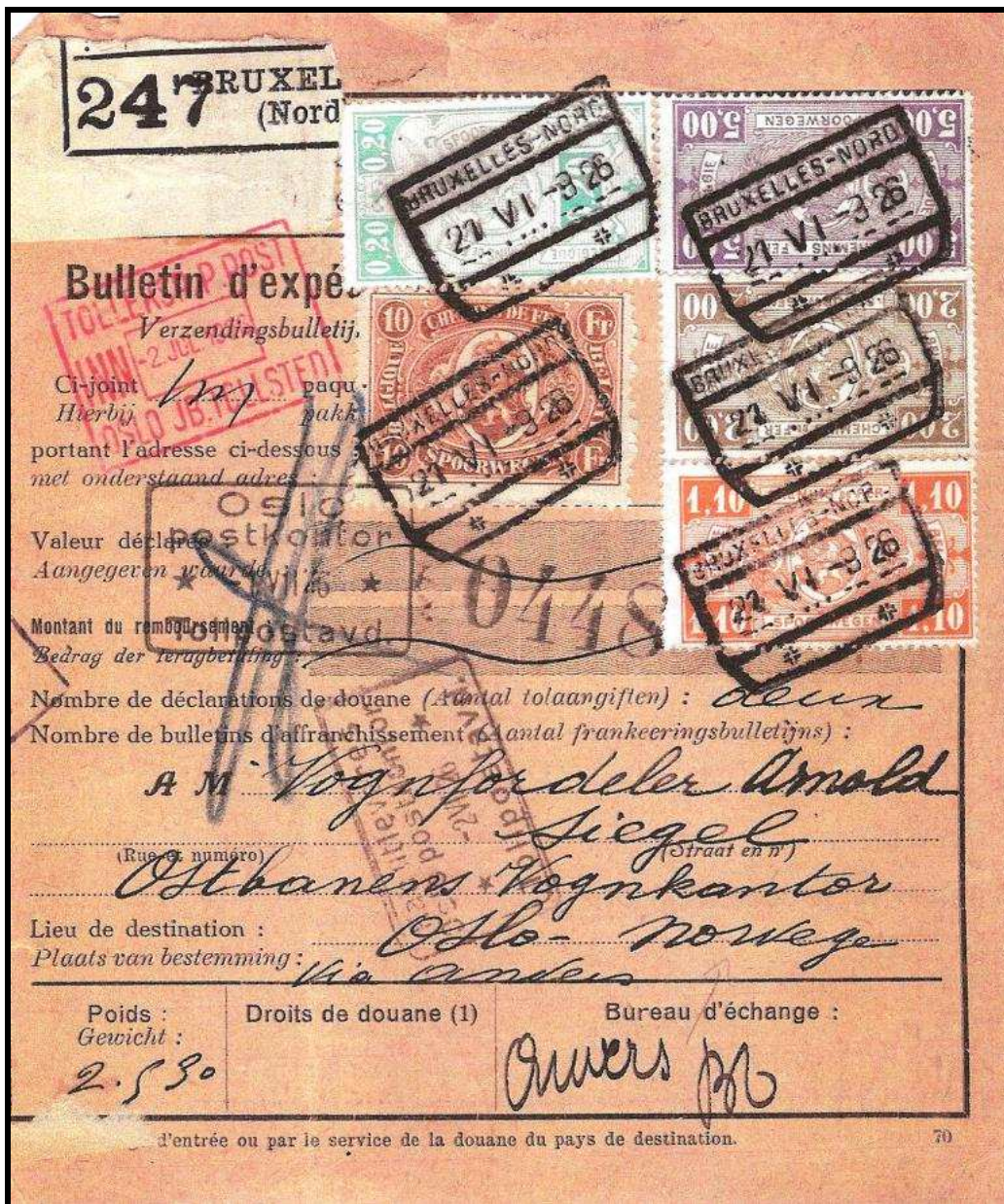


Fig. 4 : bulletin d'expédition d'un colis postal d'Anvers pour la Norvège, affranchi à 18,30FB par des timbres de chemins de fer.

A l'heure actuelle, seuls les timbres poste et bien entendu les blocs sont encore imprimés à l'Atelier du timbre à Malines, mais l'on sait que la plupart d'entre eux ne sont destinés qu'aux collectionneurs.

Comme le disait un jour un dirigeant de la philatélie, il faut faire un chiffre pour maintenir un service qui n'est plus fait qu'au détriment des collectionneurs.



Fig. 5 : bloc de 4 timbres de service S35 sur lettre taxée mécaniquement à 13 FB.



Fig. 6 : enveloppe d'une agence de presse de Bruxelles pour Londres.

Les photos étant considérées comme imprimés, l'affranchissement est de 35 c. pour l'envoi; de 3,50 FB pour la taxe d'express et de 50 c. pour la taxe aérienne.

Il faut remarquer l'usage exact des timbres correspondants aux tarifs en vigueur à l'époque.